AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0666
FR0000120693-FS0318

17 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2025, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds[1] et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 avril 2025, le seuil de 5% du capital de la société ELIS et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 11 908 951 actions ELIS[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,41% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ELIS sur le marché.

[1] Le déclarant agit comme « discretionary investment manager ».
[2] Dont 39 021 actions ELIS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce résultant de la conclusion de « total return swaps » dont (i) 21 581 dénouables le 5 mai 2028, (ii) 3 255 dénouables le 15 mai 2033, et (iii) 14 185 dénouables le 20 mai 2033, portant sur autant d'actions ELIS, réglés exclusivement en espèce.
[3] Sur la base d'un capital composé de 236 664 445 actions représentant 269 849 369 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.